



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 24 février 2025

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

EN RÉSUMÉ

Nominations

- **Alexandre Chevrier** : procureur de la République adjoint auprès du Tribunal judiciaire de Strasbourg, il est devenu directeur des affaires juridiques des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.
- **Sylvaine Gaulard** : directrice départementale de Seine-Saint-Denis de l'ARS Île-de-France, elle a été nommée secrétaire générale de la délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie.

Maladies rares – Un nouveau plan national de 223 millions d'euros par an vise à renforcer la prise en charge, avec 100 nouveaux centres de référence et un élargissement du dépistage néonatal à 16 maladies, incluant un test génétique pour l'amyotrophie spinale. Les critères d'approbation des nouveaux traitements seront également assouplis.

"Puffs" – L'interdiction des cigarettes électroniques jetables est désormais en vigueur après sa publication au Journal officiel. Le gouvernement a aussi saisi la Commission européenne pour interdire les produits nicotiniques à usage oral.

Fonction publique et handicap – Les collectivités territoriales sont les seules à dépasser le taux légal de 6 % d'emploi des personnes en situation de handicap, atteignant 7,24 %. La fonction publique hospitalière progresse à 5,90 % et la fonction publique d'État à 4,86 %. Le taux global atteint 5,93 % en 2024, contre 3,73 % en 2005.

Retraites – Le gouvernement laisse les partenaires sociaux négocier l'avenir du système, excluant toute intervention directe. Si les syndicats plaident pour un retour aux 62 ans, le patronat refuse toute hausse des cotisations. Plusieurs ministres ont réaffirmé leur opposition à une abrogation de la réforme de 2023, insistant sur l'équilibre financier du système, tandis que le Medef suggère un nouvel allongement de l'âge légal. François Bayrou a fixé un objectif de retour à l'équilibre d'ici 2030, laissant ouvertes toutes les options, sauf pour les régimes des agents publics, traités séparément.